

Prévenir l'antibiorésistance : Apprendre à mieux prescrire les antibiotiques en odontologie



Action DPC : Programme intégré



865 € TTC

Réf. DPC 98902425014



11 h



Effectif max. par session : 200



Dates sessions 2024 :

du 13/05 au 31/07

du 10/06 au 02/09

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉREQUIS

Formation à destination des

CHIRURGIENS-DENTISTES EXERÇANT EN FRANCE

soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

OMNIPRATICIENS

Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Menée par des praticiens experts de l'antibiorésistance, cette formation vous permettra de :

- ✓ Connaître les enjeux nationaux de l'antibiorésistance,
- ✓ Connaître les mécanismes de développement des résistances bactériennes et les moyens de les limiter,
- ✓ Être capable d'appliquer les recommandations de bon usage des antibiotiques dans diverses situations cliniques.

RÉSUMÉ

La résistance aux antibiotiques est devenue un problème de santé publique mondial, touchant toutes les régions du monde et toutes les populations sans distinction d'âge, de sexe, ou de niveau socio-économique. En France, les chirurgiens-dentistes sont responsables de près de 13% des prescriptions antibiotiques ambulatoires, ce qui leur confère un rôle important dans la lutte contre l'antibiorésistance. Les chirurgiens-dentistes sont ainsi les 2e plus gros prescripteurs, derrière les médecins. Plusieurs études internationales révèlent que 60 % des prescriptions mondiales des chirurgiens-dentistes sont soit inutiles, soit inadaptées.

Mieux prescrire passe par une bonne connaissance des mécanismes d'acquisition des résistances bactériennes et de la prévention des infections associées aux soins, mais aussi par la maîtrise des recommandations en matière de bon usage des antibiotiques, en termes de choix de molécule, de posologie et de durée de traitement. Par ailleurs, la prescription d'antibiotiques peut générer des intolérances, des allergies, mais aussi des complications graves qu'il est indispensable de connaître. Les points de pharmacovigilance sont nombreux en matière d'antibiothérapie et peuvent amener à faire évoluer les recommandations de prescription.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Introduction et présentation – 5 min

Audit clinique – 120 min

Questionnaire initial d'évaluation des connaissances – 40 min

**Module 1 :
Mode d'action des antibiotiques et mécanismes de résistance – 90 min**

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Comprendre comment fonctionnent les antibiotiques qu'ils prescrivent.
- Evaluer l'impact possible de leurs prescriptions dans l'émergence de résistances aux antibiotiques.

**Module 2 :
Les recommandations de prescription en odontologie – 65 min**

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Choisir la molécule la plus adaptée, à la bonne posologie et pour la bonne durée, selon la situation clinique.
- Déterminer à quel moment un antibiogramme peut s'avérer nécessaire.
- Faire le point sur la pharmacovigilance.

**Module 3 :
Prévention et traitement des infections d'origine dentaire – 100 min**

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Comprendre la nécessité d'éradiquer les foyers oraux chroniques.
- Identifier les critères de gravité d'une infection d'origine dentaire.
- Connaître les moyens simples de prévenir les infections associées aux soins et limiter le recours aux antibiotiques.

Module 4 :

Cas cliniques de prescriptions – 85 min

À la fin de ce module, les participants seront capables de :

- Améliorer la prévention et le traitement des infections.
- Identifier les situations nécessitant ou non une prescription antibiotique.

Questionnaire final d'évaluation des connaissances – 40 min

Audit clinique – 120 min

Conclusion

Questionnaire d'évaluation

Retours des participants sur la formation.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

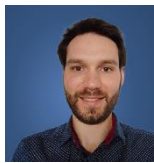
- Cas cliniques
- Diaporamas commentés (vidéos)
- Articles à lire et à télécharger
- 2 questionnaires d'autoévaluation
- Forum d'échange avec les formateurs

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Dr Julie Guillet
MCU-PH Nancy

Maître de conférences des Universités et praticien hospitalier en odontologie au CHRU de Nancy, Julie Guillet est notamment Membre du groupe de travail Chirugiens-Dentistes dans la Stratégie nationale de lutte contre l'antibiorésistance pour le Ministère des Solidarités et de la Santé.



Dr Alexandre Baudet
MCU-PH Nancy

Maître de conférences des Universités et praticien hospitalier en odontologie au CHRU de Nancy, Alexandre Baudet est également Enseignant-chercheur expert en prévention des infections associées aux soins et impliqué dans le bon usage des antibiotiques dans un objectif de lutte contre l'antibiorésistance.



Pr Sarah Cousty
MCU-PH Nantes

Professeur des Universités, Praticien Hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires. Spécialité Chirurgie Orale Sous-section 57-01 « Chirurgie orale, parodontologie, biologie orale ». CHU Toulouse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Avant et après la formation



La comparaison des résultats du questionnaire initial avec ceux du questionnaire final, permet aux participants de mesurer l'acquisition de leurs nouvelles connaissances.



L'audit clinique réalisé au début et en fin de formation sera complété par un plan d'action personnalisé d'amélioration des pratiques, envoyé à chaque apprenant. Les participants sont également invités à répondre à une enquête de satisfaction et à laisser leurs commentaires.

MODALITÉS DE VALIDATION



La formation est validée lorsque le participant l'a suivie dans sa globalité.



Les attestations de fin de formation sont déposées, après clôture de la formation, dans les espaces personnels ADF des participants ayant terminé leur formation.

MODALITÉS PRATIQUES



Durée : 11 heures

- 4 heures d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Grille d'audit à remplir en début et fin de formation.
- 7 heures de formation à suivre à son rythme et à compléter avant la date de fin de session.

FRAIS D'INSCRIPTION

865 €



Inscription

en ligne uniquement
sur www.adfpdc.fr
à partir du 13/05/2024



Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques qui nécessitent une adaptation de nos services sur les plans pédagogiques, matériel, technique ou humain ? Nous vous invitons à contacter par mail notre service accessibilité accessibilite@adf.asso.fr

Contact



contact@adfdpc-formation.fr



01.58.22.17.20



PRISE EN CHARGE



Les **CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX** (installés ou remplaçants thésés) et/ou **SALARIÉS DE CENTRES DE SANTÉ CONVENTIONNÉS, EXERÇANT EN FRANCE** (métropole et DOM)

sont éligibles à une **prise en charge par l'ANDPC de 565,50 €** (versés à ADFDPC-Formation au titre des frais pédagogiques) lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- ✓ disposer du nombre d'heures nécessaires dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr)
- ✓ être inscrit à la formation auprès d'ADFDPC-Formation.
- ✓ être inscrit à la formation auprès de l'ANDPC.
- ✓ suivre la formation dans son intégralité.
- ✓ remplir à l'issue de la formation l'attestation sur l'honneur de participation.

Après sa formation, le praticien **percevra une indemnisation de 301,50 € versée par l'ANDPC** sur son compte. **ADFDPC Formation prélèvera l'équivalent de ce montant sur la carte bancaire enregistrée** lors de l'inscription, au titre de ses frais d'organisation.



Pour les **SALARIÉS HOSPITALIERS**, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.